



INFORMATIONS OFFICIELLES

INFO-CHAMBLON N° 01-22



« Quand on ne peut revenir en arrière, on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant »

Paulo Coelho, Ecrivain

**Bonne année
à tous !**



HORAIRES DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal est ouvert sur rendez-vous les lundis, mardis et jeudis, à prendre par téléphone au 024 445 35 75.

MOT DU SYNDIC

Pour débuter cette chronique, je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne année 2022 et surtout une bonne santé à vous et à vos familles !

Pour la première fois, je vais vous parler d'un sentiment qui me préoccupe, pas vraiment dans notre commune mais dans notre société, au sens large du terme.

Je sais, la vie actuelle n'est pas facile. Je ne parle pas uniquement de cette période de Covid mais également pour les porteurs de projets divers.

Des mouvements, surtout écologiques, promeuvent avec raison, la transition énergétique, ce qui, à mon avis, est très louable et surtout, va dans la bonne direction pour éviter une aggravation du réchauffement climatique. Ces divers mouvements démontrent, à juste titre, les bienfaits des mesures prises, ou à prendre, pour atteindre lesdits objectifs. La population est de plus en plus sensibilisée par leurs diverses propositions et actions, et y adhère, ce qui se traduit également dans les urnes.

Le problème, ce sont les mises en œuvre de ces divers principes, par exemple l'implantation d'éoliennes, la construction ou le rehaussement de barrages hydrauliques, la mise en place de champs de panneaux solaires, la densification des zones urbaines, etc. Ces mêmes personnes qui ont portés devant le peuple, et certainement convaincu la population de limiter les émissions de CO₂ pour, finalement, limiter le réchauffement climatique, s'opposent dans la plupart des cas, à tous ces projets. Ces projets sont souvent portés par des gens pragmatiques qui connaissent leurs avantages et leurs inconvénients. Ils pèsent le pour et le contre et malgré des aspects négatifs, effectuent leur travail et essayent quand même d'avancer. Les opposants ont toujours de bonnes raisons de ne pas être d'accord avec les diverses mises en œuvre.

Puis, une raison qui fait petit à petit son chemin dans ces milieux, soit la direction à prendre, est la décroissance. L'idée en soi est bonne mais comment peut-elle être possible, pour nous les gens qui sont nés après la guerre et avant les années 1960 ? Cela pourrait être facile : la viande 3 à 4 fois par semaine ; les vacances à la colonie « Jolie-Brise » aux Rasses ou pas de vacances du tout ; le vélo comme moyen de déplacement et encore, celui récupéré chez son oncle ; la présence de seulement trois téléphones au village ; en ville (dans les immeubles) une salle de bains et un WC pour plusieurs appartements ; le restaurant environ une fois par année (et encore) ; la télévision deux fois par semaine (une seule chaîne et de plus, en noir et blanc) ; les photos (24 par années et en plus, c'était encore trop cher à faire développer) ; la route devant chez moi qui n'était pas goudronnée ; l'AVS, c'était ce qu'elle voulait dire : « Assurance-vieillesse et survivants » et rien d'autre, etc.

Ce sont là quelques exemples pour les gens qui vivaient à cette époque. Je ne dis surtout pas que l'on vivait mal, on vivait dans ce monde, et on y vivait plutôt bien. Les gens ne travaillaient pas plus qu'aujourd'hui mais c'était d'abord pour se loger et se nourrir, et tout cela, il y a à peine 60 ans.

Je me pose la question : si j'étais jeune aujourd'hui, n'ayant pas connu ces restrictions et la simplicité d'autrefois, serais-je d'accord de revenir en arrière ? Et bien je dis non. La jeunesse d'aujourd'hui vit une belle vie, bien plus compliquée que la nôtre, mais une belle vie.

Je pense que, pour arriver à l'objectif fixé, zéro émission de carbone, tout le monde doit mettre de l'eau dans son vin et accepter que les diverses solutions ne soient peut-être pas les meilleures mais qu'elles font quand même avancer le processus.

Dans son livre « Réaliste : Soyons logiques autant qu'écologiques », Monsieur Bertrand Picard propose des pistes et je pense qu'elles pourraient être bonnes à suivre.

Ceci était une petite réflexion personnelle sur un sujet qui me préoccupe et je vous remercie de m'avoir lu jusqu'au bout.

Max Holzer, Syndic

JOURNAL DES NAISSANCES

La Municipalité a le plaisir de souhaiter la bienvenue à :

- **Tyler Belliot**, né le 18 octobre 2021 ;
- **Martim Pereira Sampaio**, né le 10 novembre 2021 ;
- **Martins Clara**, née le 11 janvier 2022.

EAU

Pour rappel, il est fortement conseillé aux propriétaires d'être en possession d'une assurance dégâts d'eau, car en cas de fuite depuis la vanne de concession jusqu'à leur propriété, les frais de creuse et de remplacement sont à leur charge et ces derniers peuvent être très onéreux.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à vous adresser à votre conseiller en assurances ou à Monsieur Jean-Pierre Blanc, Municipal au 079 282 88 11.

Attention, prix de l'eau en 2022 : CHF 2.40 m³



RENTE AVS

La rente de vieillesse n'est pas versée d'office mais doit faire l'objet d'une demande écrite au moyen du formulaire officiel adressé à la caisse de compensation où l'assuré a versé en dernier lieu les cotisations AVS/AI/APG.

Afin d'éviter tout retard dans le versement de la première mensualité, il est conseillé de déposer la demande au moins deux ou trois mois à l'avance.

L'âge ordinaire de la retraite s'élève à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. Soit, en 2022, sont concernés les femmes nées en 1958 et les hommes nés en 1957.

Pour tout renseignement complémentaire, vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l'agence AVS d'Yverdon-les-Bains :

Agence d'assurances sociales

Rue des Pêcheurs 8
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. : 024 557 20 60
E-mail : aas.yverdon@vd.ch

DÉCLARATION DU PERSONNEL FRONTALIER

Nous rappelons que toutes les entreprises sont tenues d'annoncer d'ici au **18 février 2022**, leur personnel frontalier selon les directives suivantes :

Employés fixes ou auxiliaires de nationalité suisse ou étrangère, ayant leur adresse principale de résidence en France et qui ont travaillé toute ou une partie de l'année 2021 dans une société ou une succursale d'entreprise établie sur la commune de Chamblon.

Il n'y a pas besoin de déclarer les employés soumis à l'impôt à la source.

Si vous n'avez pas reçu de formulaire de déclaration de notre part, vous pouvez demander les documents nécessaires auprès du bureau communal.

REFUGE COMMUNAL

Au vu de la situation sanitaire actuelle, le refuge est **fermé** à la location **jusqu'au 28 février 2022** au minimum.

Des informations concernant la date de réouverture seront publiées sur notre site internet : www.chamblon.ch

AUTORISATIONS DÉLIVRÉES EN 2021

Dispenses d'enquête et permis de construire (enquêtes administratives)

Parcelle n° 123 – Rue En Chemon 7 – DURAND Jean-Marc

Parcelle n° 139 – Chemin de la Meunière 5 – WILLENEGGER Danielle et Jacques

Installation d'une piscine hors sol et démontable

Parcelle n° 116 – Chemin du Pérou 5 – MIZRAJI Marta et Eduardo

Construction d'un mur de soutènement sur 2 niveaux

Parcelle n° 139 – Chemin de la Meunière 7 – MONNIER CASIMO Florence & CASIMO Antonino

Installation d'un jacuzzi hors sol et démontable

Parcelle n° 227 – PPE Les Uttins – Propriétaires divers

Installation d'un abri à vélos

Parcelle n° 134 – Rue des Grandes Vignes 7 – HOLZER Béat

Parcelle n° 223 – Rue des Uttins 7 – NEY Julien

Parcelle n° 138 – Chemin de la Meunière 2 – PONCET Florence et Daniel

Parcelle n° 252 – Rue Sous le Pavillon 8 – WOLFENSBERGER Marianne & Jürg

Installation d'une pompe à chaleur (PAC)

Parcelle n° 113 – Chemin du Pérou 3 – HOLZER Nancy et Jérôme

Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur (PAC)



Attention, nous vous rappelons que tout travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (article 103 LATC).

Pour information, à partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les dispenses d'enquêtes délivrées ainsi que les permis de construire octroyés dans le cadre de procédures d'enquêtes administratives seront affichés au pilier public ainsi que sur le site internet pour une durée de 30 jours, correspondant au délai de recours. Aucuns travaux ne seront autorisés pendant ces 30 jours.

RECENSEMENT DES CHIENS

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, les propriétaires ou détenteurs de chiens sont tenus de déclarer au Contrôle des habitants, ainsi qu'à la base de données AMICUS, **jusqu'au 25 février 2022** :



- *Les chiens acquis en 2021 ;*
- *Les chiens nés en 2021 et restés en leur possession ;*
- *Les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2021 (pour radiation) ;*
- *Les chiens qui n'ont jamais été annoncés.*

Il est rappelé que toute acquisition ou naissance de chiens en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours au bureau communal. Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce mise en place par un vétérinaire.

Pour rappel, la détention de chiens potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

DOCUMENTS D'IDENTITÉ – INFORMATIONS

Où se rendre pour obtenir le passeport biométrique ?



Centre de biométrie, Voie du Chariot 3, Lausanne

Quartier du Flon

Parkings: Flon, Rôtillon, St-François, Grand-Chêne, Montbenon

Bus: Métro M1, M2, TL lignes 18, 22, 60

Heures d'ouvertures du Centre sous réserve de modifications (consulter notre site www.biometrie.vd.ch):

Lu-ve 7 h 30 – 18 h 30 non-stop
Sa 7 h 30 – 17 h 30 non-stop
Di fermé
tél: 0800 01 1291

Adresses et téléphones utiles

Centre de biométrie, Voie du Chariot 3, 1014 Lausanne
tél: 0800 01 1291

Site pour effectuer sa demande de passeport biométrique : www.biometrie.vd.ch

Site du canton de Vaud : <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/documents-didentite>

Site de la Confédération : <http://www.passeportsuisse.ch>

Pour toute question concernant l'établissement du passeport biométrique dans le canton de Vaud : info.passeport@vd.ch
tél: 0800 01 1291



PASSEPORT BIOMÉTRIQUE MARCHE À SUIVRE

Information générale

Depuis le 1er mars 2010, tous les nouveaux passeports émis en Suisse sont des passeports biométriques.

Cependant, les passeports 06 et 03 restent valables jusqu'à leur date d'échéance. C'est par conséquent la date de validité de votre passeport actuel ainsi que votre destination de voyage qui détermineront si celui-ci est suffisant ou si un passeport biométrique vous est nécessaire.

A ce jour, seuls les Etats-Unis exigent un passeport biométrique ou le passeport 03 émis avant le 26 octobre 2006. Attention : même un transit par les Etats-Unis exige le passeport biométrique.

Copyright: Etat de Vaud, Département de l'Intérieur, Service de la population, Beaulieu 19, 1014 Lausanne

réalisation: bilateral.ch

Comment faire pour obtenir le passeport biométrique ?

Par Internet

La démarche est à la fois simple et efficace. La procédure est la suivante :

- 1) enregistrer votre demande de passeport biométrique en ligne (24h/24) à l'adresse <http://www.biometrie.vd.ch>
- 2) une fois votre demande enregistrée, vous recevez un formulaire à remplir et à renvoyer par messagerie électronique. Après l'enregistrement de votre demande, vous recevez une confirmation à votre adresse e-mail, confirmation qui vous permettra de prendre rendez-vous, également par Internet, au Centre de biométrie pour l'enregistrement de vos données biométriques (empreintes digitales, photo).

Par téléphone

Les personnes ne disposant pas d'Internet ont la possibilité de faire enregistrer leur demande de passeport biométrique par téléphone au 0800 01 1291. Un rendez-vous au Centre de biométrie leur sera fixé.

ATTENTION: les personnes qui se présentent au Centre de biométrie sur rendez-vous ont la priorité sur celles qui n'ont pas enregistré leur demande et dès lors pas reçu de rendez-vous.

CELLES-CI COURENT LE RISQUE D'UNE ATTENTE PROLONGÉE !

La suite

Vous ne pourrez pas posséder deux passeports en même temps, soit l'ancien (03 ou 06) et le nouveau (biométrique 10). En principe, vous devrez rendre l'ancien passeport le jour de votre passage au Centre de biométrie. Votre nouveau passeport vous sera alors envoyé directement à domicile.

Cependant, si vous êtes dans l'obligation d'utiliser votre ancien passeport, vous pourrez exceptionnellement le conserver jusqu'à l'obtention du nouveau, ce dernier vous étant remis par le contrôle des habitants de votre commune ou au Centre de biométrie.

Pour l'ensemble de la démarche, comptez environ trois semaines avant de recevoir votre passeport biométrique.

Quelles sont les données personnelles indispensables pour enregistrer sa demande de passeport biométrique ?

- Nom
- Prénom(s)
- Taille (dès 14 ans)
- Date de naissance
- Lieu de naissance (ville/canton – ville/pays)
- Origine(s)
- Nom du père
- Prénom(s) du père
- Nom de la mère
- Prénom(s) de la mère
- Adresse de livraison
- Date de la demande

Documents supplémentaires pouvant vous être demandés en fonction de votre situation personnelle : jugement de divorce (1^{re} page et page de l'attribution de l'autorité parentale), décision judiciaire liée à une séparation et une autorité parentale dévolue, décision de tutelle avec autorisation signée du tuteur, décision de naturalisation facilitée entrée en force, décision de naturalisation cantonale, décision de changement de nom ou prénom, lettre de l'employeur pour un deuxième passeport, décision de partenariat.

Combien coûte le passeport biométrique et quelle est sa durée de validité ?

	Carte d'identité Demandée auprès de la Commune	Passeport Demandé auprès du Centre	Passeport + carte d'identité Demandés auprès du Centre	Passeport provisoire Demandé auprès du Centre
Enfants*	30.–	60.–	68.–	100.–
Adultes*	65.–	140.–	148.–	100.–

*Passeport: enfants = personnes âgées de moins de 18 ans

adultes = personnes âgées de plus de 18 ans

Frais d'envois de 5 francs en sus par document d'identité. Les paiements en espèce ou par carte de débit (maestro, postcard) sont acceptés.

Validité: 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les jeunes de moins de 18 ans. Le passeport biométrique n'est pas renouvelable.

Comment cela se passe-t-il pour les familles ?

Tous les membres d'une même famille désirant voyager dans un pays exigeant le passeport biométrique doivent posséder chacun leur passeport biométrique. **Cela signifie que parents et enfants – bébés y compris – doivent se présenter en personne pour enregistrer leurs données personnelles (photo, empreintes digitales) au Centre de biométrie de Lausanne.**

Pour quels pays faut-il une carte d'identité, un passeport, un visa ?

Ces renseignements sont fournis par l'ambassade, le consulat du pays concerné ou par les agences de voyage.

Voir: www.eda.admin.ch/eda/fr/home/ reps.html

	Union européenne	Etats-Unis
Carte d'identité		
Passeport 03 établi avant le 26.10.2006		
Passeport 03 établi après le 26.10.2006		Accepté avec visa
Passeport provisoire		
Passeport 06		
Passeport 10		

■ = accepté ■ = non-accepté (attention: exceptions possibles) Etat au 1^{er} janvier 2010

Pourra-t-on obtenir un passeport biométrique provisoire ?

Il n'existera pas de passeport biométrique provisoire.

Et la carte d'identité ?

Contrairement au passeport, la carte d'identité actuelle n'est soumise à aucun changement. Elle continuera à être émise sans données biométriques. Sa commande sera enregistrée par le contrôle des habitants de votre commune de domicile ou, pour les habitants de Lausanne, par le Centre de biométrie.

COMMUNES SOLIDAIRES CHAMBLON,
MATHOD ET SUSCÉVAZ

Les marches du mardi

Afin de profiter de l'arrivée des beaux jours et de passer un moment convivial, les habitants du projets "Communes solidaires" vous proposent des marches tous les mardis matin autour de vos villages.

Un parcours d'une durée de 1h-1h30 est prévu.

DATES ET LIEUX

Dès le mois de février, retrouvez-nous sans inscription :

- Chaque premier et troisième mardi du mois à 9h00 devant la Grande salle de Mathod.
- Chaque deuxième et quatrième mardi du mois à 9h00 devant le restaurant du Châtelard à Treycovagnes.

Pour tout renseignement ou pour des questions liées à la météo, vous pouvez contacter :

Brigitte Affolter - 024 445 30 14
Monique Moinat - 079 409 76 13 /
moinat.monique@bluewin.ch

COMMUNES SOLIDAIRES
CHAMBLON, MATHOD ET SUSCÉVAZ

APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ

Tous les derniers jeudis du mois, les habitants du projet vous proposent un après-midi jeux !

Venez passez un moment convivial les jeudis 27 janvier, 24 février et 31 mars de 15h à 17h à la salle du Grand conseil au sein de l'Administration communale de Chamblon, rue du Village 1.

Entrée avec certificat Covid (personnes vaccinées ou guéries)

En cas de besoin d'organisation d'un transport ou pour toute question :

Théo Iliani - 078 671 33 49

Norma Honegger - 078 870 75 68



Paroisse de Montagny-Champvent

Février - Avril 2022

CULTES	Montagny	Mathod	Champvent	Chamblon	Officiant
6 février			Culte de Solidarité - 10h - à l'église de Mathod (avec la participation de la Chorale Mathod-Suscévaz) Suivi d'une soupe - Inscription jusqu'au 2 février au 024 445 05 02 / 079 306 99 30		A.-C. Rapin & Th. Aubert
13 février			10 h		S. Maillefer
20 février		10 h			A.-C. Rapin
27 février	10 h Baptême				A.-C. Rapin
6 mars				10 h	F. Lemrich
13 mars		10 h Suivi de l'Assemblée paroissiale			A.-C. Rapin
20 mars			10 h		
27 mars	10h à Provence, culte « Ensemble »				S. Gabrieli
3 avril	10 h				J.-N. Fell
10 avril Rameaux		10 h Confirmations & baptême			A.-C. Rapin
12.04-14.04	Recueilllements - Semaine Sainte de 19h15-19h45 à l'église de Champvent				E. Mayor & A.-C. Rapin
15 avril Vendredi-Saint	10 h Cène				A.-C. Rapin
17 avril Pâques				10 h 30 Cène	A.-C. Rapin
24 avril	9 h 45 à Bullet, culte « Ensemble »				J.-C. Jaermann

PAROISSE

Solidarité

Pour la deuxième année consécutive, suite aux directives sanitaires, l'équipe Terre Nouvelle de la paroisse ne peut pas mettre sur pied le brunch paroissial de Solidarité comme elle avait l'habitude de le faire à la salle du Pétrole à Treyvavagnes.

En lieu et place, le **dimanche 6 février**, vous êtes conviés à un culte animé par les catéchumènes de 9^e et 10^e année, à 10h à l'église de Mathod. Invitée : Thérèse Aubert, diacre « Solidarités » dans le Nord vaudois et responsable de l'Action Parrainages, projet que nous soutenons cette année.

Animation musicale : Chorale de Mathod-Suscévaz.



Activités pour les Seniors

- **Jeudi 16 février, dès 11h30**, dîner-raclette à Champvent, à la buvette du foot. Prix : 10 fr. boissons comprises. Pas d'inscription !
- **Jeudi 17 mars, à 14h**, salle du Conseil à Chamblon (au sous-sol du bâtiment communal), « Du Vully fribourgeois à la Pointe St.-Matthieu (Bretagne) en passant par Dunkerque, 2'460 km à pied ». Conférence avec présentation de photos donnée par Roland Chervet (restaurateur retraité, « Le Bel-Air » à Praz-Vully).

Si vous avez besoin d'un chauffeur pour vous rendre à l'un de ces rendez-vous appelez la pasteure (021 331 56 47)

Mesures sanitaires du moment appliquées aux restaurant, vu qu'à chaque fois, nous mangeons quelque chose ensemble !

Adresse : Anne-Christine Rapin, pasteure – 021 331 56 47 – 076 429 35 47

Site internet : montagnychampvent.eerv.ch

Action
PARRAINAGES

Construire ensemble avec
les réfugiés

C'EST GENIAL!

NOUVEAU!



A partir du 1^{er} mars 2022, une accueillante en milieu familial de jour, agréée depuis 5 ans au réseau AFJYR, emménagera à Chambon.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec l'Association régionale d'action sociale du Jura-Nord vaudois (ARAS JUNOVA)

ARAS JUNOVA AFJYR
Rue de la Poste 2
Case postale 16
1350 Orbe
024 557 77 11
www.junova.ch

AGENDA

<u>16 mai</u>	Assemblée de commune , le lieu et l'horaire seront communiqués ultérieurement
<u>13 juin</u>	Conseil général à 19h30, le lieu sera communiqué ultérieurement
<u>31 juillet</u>	Fête nationale , le lieu et l'horaire seront communiqués ultérieurement
<u>26 septembre</u>	Conseil général à 19h30, le lieu sera communiqué ultérieurement
<u>5 décembre</u>	Conseil général à 19h30, le lieu sera communiqué ultérieurement